

L'an deux mil vingt et trois et le vingt et sept janvier à dix-sept heures et trente minutes le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents : MM. ROUSSEAU Jean, CANDY Christophe, LOUIS Jean Bernard, REBERT Laurent, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BEGOU Yvette, BELLET Emeline, BELLET Aurélie, BELLON Claudette, MEYSENQ Marie-José .

Absents : Charles GIRARDOT (pouvoir à LOUIS Jean Bernard),

Secrétaire de séance : BELLET Emeline.

Dès le début de la tenue du conseil municipal, M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le dossier de demande de subvention au département pour les travaux de voirie ; en effet suite à l'absence de traitement du dossier 2022, il nous est demandé de reprendre une délibération afin de pouvoir refaire la demande de subvention pour les travaux de voirie.

Demande agréée à l'unanimité des présents et représentés

1. Approbation du C.R du 28/10/2022

Aucune remarque n'a été effectuée lors de la publication du compte-rendu. Le Maire demande aux élus d'approuver le C.R tel qu'il a été publié.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

2. Approbation rapport n°2 CLECT Piscine du Chevalet

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des conséquences de la restitution de la compétence « accueil et surveillance de la piscine du Chevalet » par la CCBD aux huit communes du Haut Buëch. Dans ce cadre, les charges transférées dans le domaine lié à l' « accueil et surveillance de la piscine du Chevalet » ont fait l'objet d'une évaluation par les membres de la CLECT.

La CLECT réunie le 22 novembre 2022 a adopté à l'unanimité le rapport relatif à l'évaluation des charges induites par la restitution de la compétence « accueil et surveillance de la piscine du Chevalet » et la répartition entre les huit communes du Haut Buëch.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal ce rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

3. Approbation rapport n°3 CLECT « Actions jeunesse »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des conséquences de la restitution de la compétence « actions en direction de la jeunesse » par la CCBD aux huit communes du Haut Buëch. Dans ce cadre, les charges transférées dans le domaine lié à l' «actions en direction de la jeunesse» ont fait l'objet d'une évaluation par les membres de la CLECT.

La CLECT réunie le 22 novembre 2022 a adopté à l'unanimité le rapport relatif à l'évaluation des charges induites par la restitution de la compétence «actions en direction de la jeunesse» et la répartition entre les huit communes du Haut Buëch.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal ce rapport.

Délibération adoptée par à l'unanimité des présents et représentés

4. Approbation rapport CLECT suite au transfert de la compétence « mobilité » de juillet 2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des conséquences du transfert de la compétence «mobilité » par la commune du Dévoluy à la CCBD .Dans ce cadre, les charges transférées dans le domaine lié à la compétence « mobilité» ont fait l'objet d'une évaluation par les membres de la CLECT.

La CLECT réunie le 5 octobre 2022 a adopté à l'unanimité le rapport relatif à l'évaluation des charges induites par le transfert de la compétence « mobilité » liées à l'organisation des navettes régulières saisonnières du Dévoluy, et ne concernant que les frais liés aux contrats de prestation

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal ce rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

5. Enfouissement basse tension hameau de La Begüe

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, d'éclairage public et de télécommunication électroniques situés hameau de La Begüe, commune de LA BEAUME,

Une estimation du **coût d'enfouissement des réseaux** a été demandée au Territoire d'Energie Hautes Alpes-SyME05 et s'élève à 221 800 € HT, se décomposant comme suit :

- Réseaux électriques : 158 000 € HT décomposés de la façon suivante :
 - Etudes d'exécution : 7 000 € HT
 - Travaux : 151 000 € HT
- Infrastructure de communications électroniques : 63 800 € HT décomposés ainsi :
 - Etude d'exécution : 1 300 € HT
 - Génie civil : 59 000 € HT
 - Câblage : 3 500 € HT

La participation communale aux travaux d'aménagement du Territoire d'Energie des Hautes Alpes-SyME05 sera de 50% du coût HT des réseaux électriques et des infrastructures de communications Electroniques. Soit une participation pour la commune de 110 900 € HT

Travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage :

- Réseaux d'éclairage public : 100% du montant total TTC plus les frais de maîtrise d'ouvrage du Territoire d'Energie Hautes Alpes-SyME05 (9.66%) soit 28 525,20 €

* Etudes d'exécution/Travaux/Mobilier : 26 400 € (Calculé avec des luminaires fonctionnel LED au bordereau)

* Frais de Maîtrise d'œuvre et d'ouvrage : 2 125,20 € HT

Soit une participation totale pour la commune de 139 425,20 €.

Monsieur CANDY fait observer que le hameau de La Begüe est la dernière partie de la commune où les réseaux ne sont pas enterrés, mais qu'il faudra s'assurer que la fibre le soit aussi lorsqu'elle sera efficiente.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

6. Convention financière (AUd22169-M) SyME05 Racc STEP poste Chauranne

La Station d'Épuration dont le projet avance, nécessitera un raccordement électrique nécessaire pour alimenter les pompes de relevage.

Comme régulièrement une convention doit être établie avec les services du Territoire d'Energie des Hautes Alpes mieux connu sous le sigle SyME05 ; cette convention établit le montant de l'investissement nécessaire à cette opération pour un montant de 28 200€ HT + TVA 5 640€, ainsi que la participation prévisionnelle de chacun SyME 05 : 28 200€
Commune : 5 640€

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

7. Travaux Voirie goudron

Le maire explique à l'assemblée que en 2022 une demande de subvention a été effectuée auprès des services dédiés du Département mais que celle-ci n'a pas été instruite ; il nous faut donc déposer une nouvelle demande. En effet, certaines parties de voies communales sont dans un état très dégradé et il convient pour la sécurité des habitants et utilisateurs de ces voies de faire procéder à une remise en état des enrobés des voies sises « chemin de Chaures », « rue des deux clochers » et « Entrée Barnier ». Il est ajouté qu'aucun travaux de voirie d'ampleur n'ont été effectués depuis plus de trois années ;

Le devis établi en 2022 sur notre demande, et qui reste inchangé en 2023, pour réaliser ces travaux, s'élève à 28 259,30 € HT.

M. le maire propose de redéposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

8. Infos diverses

**Suite aux problèmes d'approvisionnement en eau du hameau de La Begüe rencontré cet hiver, M. le Maire a rencontré un technicien d'IT05 afin d'envisager la réalisation d'une étude de la ressource réelle en eau du hameau.

Ce dernier envisagera une solution « bis » par l'étude de l'aménagement d'un raccordement de l'eau potable du hameau à celui du village ; cela permettra de prendre une décision en connaissance d'une autre possibilité.

Actuellement aucun chiffrage n'est fait ; Il est remarqué parmi les conseillers que la canalisation qui relie le hameau de Chaures au village est très ancienne (70 ans environ), et la question est posée d'envisager son remplacement.

Ces questions n'auront pas de réponse avant 2024..

Il est évoqué comme autre solution à envisager, la possibilité d'un raccordement au réseau de Saint Pierre tout autant que le conseil municipal en soit d'accord ; selon M. CANDY l'idéal est que le hameau de La Begüe ait son propre captage ; L'étude permettra de répondre à ces questions.

Le problème de l'eau au hameau du Villard pendant la saison d'été est évoqué et il est noté qu'il faudra s'y pencher plus avant.

En matière « d'eau » il est à noter que le Schéma Directeur de l'Eau est à réaliser : indispensable mais pas gratuit selon M le Maire. A ce sujet la Station d'Épuration va générer des frais d'entretien et va nécessiter une réflexion quant au prix de l'eau, réflexion qui sera lancée lorsque le coût réel de fonctionnement de la StEp sera connu (en activité).

Pour réguler les coûts le technicien de IT05 a évoqué la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur la surface du terrain non occupée par les bassins de la StEp qui générerait tout ou partie de l'électricité (24 K en triphasé) nécessaire aux pompes de relevage ; M.LOUIS explique le parcours des effluents d'égouts et le fonctionnement des pompes de la future Station d'Épuration. C'est un projet qui sera à affiner et à rediscuter.

**Un apparté est fait sur le départ en retraite en courant d'année de Pascal Vandame qui est mis à disposition de la commune dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes Buëch Dévoluy ; son remplacement va être une des préoccupations de ce premier semestre.

**En matière « d'eau » M le Maire exprime le souhait qu'un Règlement de l'eau fixant règles et tarifications soit mené à bien au cours de cette année 2023. Ce règlement est à écrire : un pool de conseillers est mis en place ce jour :

Mmes ELAPHOS, BELLET Emeline ainsi que Mrs LOUIS, REBERT, ROUSSEAU, volontaires se réuniront à compter du mois de mars prochain pour y travailler.

** Une demande de l'école d'Aspres est parvenue en Mairie concernant un séjour ski à la Jarjatte pour lequel le budget présente un manque d'environ 1000€ ; plusieurs mairies ont reçu la même demande.

Monsieur le Maire laisse la parole aux conseillers :

*Emeline BELLET s'enquière des travaux sur une maison sise route de Gap pour laquelle une demande a été déposée en Mairie et qui est en instruction auprès de la DDT de Gap.

*Un point est demandé sur les améliorations thermiques apportées aux appartements communaux par le changement des menuiseries des portes et fenêtres : les premières « remontées » sont favorables et satisfaisantes car montrant une augmentation à chauffage constant de 2 degrés dans l'appartement et un gain de confort quant aux bruits de la route très satisfaisant.

*Mme MEYSENQ interroge sur le calendrier de la Station d'Épuration du village :

Le 15 février la mise en ligne de l'appel d'offre sera réalisée

Le 24 mars à 12h00 au plus tard aura lieu la réception des offres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 50 minutes.

Le maire,

Le secrétaire de séance,

ROUSSEAU Jean

BELLET Emeline